

COMPTE RENDU

COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS – DEPARTEMENT DU GARD

CONSEIL MUNICIPAL

-:-

SEANCE du 19 juillet 2017

L'an deux mille dix sept et le 19 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAREN ET SAINT MEDIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (12): Bruno BONNEFOY, Thérèse DELBOS, Chantal FABIEN, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Serge GUIRAUD, Frédéric LEVESQUE, Martine LOPEZ, Pierre MICHEL, Michel PARADIS, Michèle ROMIEU, Ghislaine QUEMA

Pouvoirs (4) : Frédéric BARNEAUD à Serge GUIRAUD, Alex PIETTE à Bruno BONNEFOY, Rachel BAUDRY à Ghislaine QUEMA, Franck TICHADOU à Frédéric LEVESQUE

Absents excusés (1) : Emmanuel FERREIRA

Absents non excusés (2) : Delphine LAVILETTE, Daniel NABAIS

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 13 juillet 2017

Date d'affichage : 13 juillet 2017

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Martine LOPEZ est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 1 : Attribution du marché - Aménagement VRD RD 981 - Traversée d'agglomération - Tranche 1

=====
Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2017
=====

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération non prévue par l'ordre du jour.

Délibération n° 2 : Implantation borne (s) de charge pour véhicules électriques et hybrides occupation du domaine public

=====

Délibération n° 1 : Attribution du marché - Aménagement VRD RD 981 - Traversée d'agglomération - Tranche 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) pour les travaux d'aménagement VRD RD 981 - Traversée d'agglomération - Tranche 1.

Il précise que la consultation a fait l'objet d'une publication au REVEIL DU MIDI n°2471 du 2 au 8 juin 2017, conformément à l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Maire indique que quatre offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres.

Après négociation et, au vu de l'analyse du Maître d'oeuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse, a été attribuée à l'entreprise ROBERT TP, pour un montant de 351 603,17 € HT soit 421 923,80 € TTC.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée
- approuve le déroulement de la consultation
- approuve le choix de l'offre de l'entreprise ROBERT TP, pour un montant de 351 603,17 € HT soit 421 923,80 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

=====

Délibération n° 2 : Implantation borne (s) de charge pour véhicules électriques et hybrides occupation du domaine public

Monsieur le Maire, informe Le conseil municipal réuni ce jour en séance de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SMEG.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et **à l'unanimité** :

APPROUVE les travaux d'implantation de borne(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides situés sur le parking du boulodrome,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public établi à la faveur du SMEG avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,

AUTORISE le SMEG ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,

S'ENGAGE à payer la part communale aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation suivant la délibération syndicale du 14 Septembre 2015 à un maximum de :

- Frais d'investissement : montant maximum 500,00 € TTC
- Frais de fonctionnement : montant estimé 240,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,

DECIDE d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget communal,

=====

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil de la précédente réunion concernant les Rythmes scolaire. Il informe l'assemblée de la réponse favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale concernant la demande de dérogation pour la mise en place de la semaine de 4 jours. Il précise qu'une information sur ce point sera communiquée à la population et plus précisément aux parents d'élèves et agents municipaux travaillant aux écoles.

Monsieur Michel PARADIS intervient concernant la nécessité de débrouiller une certaine parcelle en limite des bois de la Carcarie compte tenu des risques d'incendie. Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur en ce domaine.

Monsieur Bruno BONNEFOY et Monsieur Michel PARADIS abordent la question du gabarit d'eau. Monsieur le Maire prend note du problème et invite Messieurs BONNEFOY et PARADIS à avancer des propositions qui seront étudiées en commission des travaux.

Monsieur BONNEFOY intervient sur une autre question et souhaite signaler la forte fréquentation des guichets Agence Postale et Secrétariat assurés par un seul agent. Monsieur le Maire signale que l'organisation de l'accueil récemment mise en place est en période d'observation et, par la suite, pourra être ré-étudiée.

=====

Séance levée à 19H00